



**CSE
SNCF
HOLDING**



FOCUS CCSCT SÛRETÉ

RÉORGANISATION AU SEIN DE L'UNIVERSITÉ DE LA SÛRETÉ,
L'UNSA-FERROVIAIRE DÉNONCE LA SUPPRESSION DE 3 POSTES !

CSE SNCF HOLDING - FOCUS CSSCT SURETÉ



Présentation du dossier de réorganisation de l'Université de la Sûreté à la CSSCT DU 20 février

L'Université de la Sûreté (UdSur) est actuellement structurée autour de quatre cellules : Développement et Qualité, Coordination des Moyens, Enseignement Général (EG), et Techniques d'Intervention Professionnelles (TIP).

L'effectif total de l'UdSur s'élève à 34 personnes, comprenant 3 postes vacants, 2 alternants et 1 CDD. Dans le cadre de sa réorganisation, l'UdSur prévoit la suppression de 3 postes, et en même temps affiche la volonté de renforcer la collaboration entre les cellules EG et TIP.

Cependant, cette suppression s'accompagne de la création de 7 nouveaux postes. **Les personnels concernés par les suppressions de postes auront l'opportunité de se repositionner sur ces nouveaux postes au sein de la même entité, ce qui nécessitera la conduite d'entretiens exploratoires.**

Point d'attention soulevé par l'UNSA-Ferroviaire

1. Évaluation de la charge de travail : la direction n'a pas évalué précisément, ni de quantifié la charge de travail. La DDS a indiqué que le volume des formations internes diminuera, la vague de recrutement liée aux Jeux Olympiques étant passée. Cependant, une demande externe importante émane des activités (TER, etc.), ce qui soulève des interrogations sur une éventuelle intensification du travail.
2. Qualifications des postes supprimés : les informations relatives aux qualifications des postes supprimés sont absentes du dossier. La DDS considère que cette question relève du ressort du CSE.
3. Impact social et humain : l'impact des changements de poste sur les salariés concernés n'a pas été suffisamment pris en compte.



BIEN QUE L'UNSA-FERROVIAIRE NE SOIT PAS OPPOSÉE AUX RÉORGANISATIONS SI ELLES CONTRIBUENT À AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL. NÉANMOINS, ELLE S'INDIGNE QUE, MALGRÉ UNE POLITIQUE DE RECRUTEMENT MASSIF MISE EN ŒUVRE PAR LA DDS, 3 POSTES SOIENT SUPPRIMÉS.

L'UNSA-FERROVIAIRE ESTIME QUE CE DOSSIER EST SUFFISAMMENT IMPORTANT POUR QU'IL SOIT PRÉSENTÉ EN INFORMATION ET EN CONSULTATION AUPRÈS DES ÉLUS DU CSE.

PAR AILLEURS, L'UNSA-FERROVIAIRE RAPPELLE À LA DDS QUE TOUTE SUPPRESSION DE POSTE DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE CONSULTATION DU CSE, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE DU TRAVAIL.



URIEL
Laura

uriel.l@unsa-ferroviaire.org



TROUCHOT
David

trouchot.d@unsa-ferroviaire.org



MAZERY
Stéphane

mazery.s@unsa-ferroviaire.org



SOMPROU
Patrick

somprou.p@unsa-ferroviaire.org

J'ADHÈRE À L'UNSA